

> Le couple reste une valeur phare dans nos sociétés, il se heurte à des difficultés nouvelles qui laissent une place importante aux conflits et aux frustrations. Une vaste enquête sociologique fait le point

> Entretien avec Robert Neuburger, psychiatre, psychanalyste et thérapeute de couple et de famille

> Tandis qu'au niveau fédéral la loi s'imisce dans le couple pour réprimer la violence, la médiation pénale, à Genève, permet de trouver un accord consensuel entre les deux partenaires

Les





nouveaux défis du couple

Crise des valeurs, montée de l'individualisme, explosion des divorces, développement des unions libres: bien des signes laissent penser que le modèle du bonheur à deux est aujourd'hui égratigné. Une impression que dément pourtant l'enquête menée par un groupe de sociologues genevois et lausannois auprès de 1500 couples établis en Suisse. Selon ces résultats, l'idéal d'une union basée sur la pérennité, la fidélité et la fécondité reste la norme. Mieux: moyen d'épanouissement personnel ou outil de promotion socioprofessionnelle, couple et famille figurent parmi les principaux remparts identitaires. Mais l'aventure ne va pas sans risque puisque près d'un tiers des personnes sondées portent un regard négatif sur leur relation amoureuse. C'est que les difficultés abondent.

Contraintes économiques, fossé entre aspirations et ressources effectives, tension entre volonté égalitariste et permanence des inégalités semblent en effet s'allier pour compliquer l'existence des conjoints d'aujourd'hui.

«Autrefois, la filiation, le travail et l'appartenance sociale renvoyaient à chaque individu une image plus ou moins cohérente qui fondait son identité, explique Jean Kellerhals, professeur au Département de sociologie et coauteur de l'enquête "Couples contemporains – cohésion, régulation et conflits". Aujourd'hui, nous avons tous la possibilité de nous réaliser – du moins virtuellement – au travers de parcours extrêmement variés. Du coup, l'image de soi est assez éclatée: on travaille dans un univers, on vit dans un autre, on passe ses loisirs dans un troisième. Dans un

tel contexte, le couple a une importance capitale puisque au travers du regard de l'autre, il permet de se construire une identité d'adulte cohérente.»

Tout le monde n'a pas pour autant le même rapport à sa vie familiale et amoureuse. La modernité ne s'étant pas traduite par une adhésion massive à un modèle unique de couple, l'étude distingue cinq grands types de comportements dans le couple (lire page 15). Autant de façons de vivre sa vie à deux qui font la part belle à des attitudes assez conformistes, en particulier lorsque l'on se place au bas de l'échelle sociale. «Une personne aisée dispose de nombreux atouts sur différents marchés, relève Jean Kellerhals. Son fort pouvoir social lui permet de multiplier les contacts et de tisser de nombreux réseaux de >>>

Réalisation: Vincent Monnet et Anton Vos
Photos: Olivier Vogelsang



sociabilité dans le monde du travail, mais aussi durant ses loisirs ou dans les milieux artistiques. Le couple n'est dans ce cas qu'un moyen parmi d'autres de se réaliser. Du coup, cette personne peut se permettre de prendre des risques, voire d'échouer.» La situation est tout autre pour quelqu'un de condition modeste. Possédant

un faible prestige social, le manœuvre ou la caissière sont nettement plus vulnérables au monde extérieur. Comme le mariage est ici l'une des rares sources de réalisation possible, la prise de risque n'est pas forcément possible. Pas question donc d'improviser: il s'agit d'appliquer des recettes éprouvées et des façons de faire dont la fiabilité est avérée.

Le «je» et le «nous»

Il est vrai que pour avoir ses chances, il faut se montrer solide tant sont nombreuses les sources de conflits potentiels. Premier écueil: la tension entre ce qui relève du «je» et ce qui dépend du «nous». Dans nos sociétés, l'individu et son libre arbitre tiennent désormais une place capitale. Mais cette quête d'autonomie se heurte de plein fouet à l'idée de fusion rattachée au couple. D'où la nécessité de trouver un équilibre entre aspirations personnelles et vie conjugale. Un objectif d'autant plus difficile à atteindre qu'il est à cent lieues de l'image que donnent du couple les représentations graphiques ou littéraires contemporaines. «*Dans les romans de gare, l'amour est un don du ciel, explique Jean Kellerhals. Quelque chose qui vous tombe dessus par hasard et qui s'éteint de la même manière. Cette conception évacue totalement l'idée de travail – domestique ou relationnel – dans le couple. Or une relation se construit, au travers de crises et par la négociation. C'est une condition nécessaire à sa bonne marche.*»

Autre source majeure de complications: la répartition des rôles. Qui fait quoi? Evidente hier, la réponse à cette question ne va plus de soi. Malgré des changements évidents, les résultats de l'étude montrent toujours un surinvestissement des femmes sur le plan des tâches éducatives et domestiques. «*Au départ, les atouts professionnels de la femme et de l'homme sont très souvent semblables, explique le professeur Kellerhals. Mais avec le temps et de façon assez subtile, le décalage s'installe. L'homme parvenant généralement plus vite que la femme à trouver une bonne situation, il paraît souvent logique que ce soit à elle de s'occuper principalement des enfants lorsqu'ils arrivent et donc de réduire son activité professionnelle. Du coup, elle assume les repas, puis les courses, tandis que la famille se calque sur les horaires professionnels du mari. A partir de là, il devient très difficile de faire marche arrière.*» Un glissement plus fréquemment subi que souhaité, qui se traduit par un net déséquilibre en matière de revenus puisque dans 75% des cas, le salaire de l'homme est deux fois plus élevé que celui de sa compagne. Petit à petit, mari et épouse évoluent donc dans des univers différents, avec un rythme de vie et des potentialités qui le sont aussi. La présence d'un ou de plusieurs enfants est loin de simplifier les choses. Parce qu'elle accentue la

En chiffres:

Environ 50 % des conjoints relèvent une sérieuse difficulté de l'un d'entre eux à s'adapter au rôle parental

Près de 40 % des couples interrogés se disent confrontés à deux problèmes relationnels graves ou plus

Dans plus de 30 % des couples, l'un des conjoints au moins pense ou a pensé sérieusement à la séparation

Dans 30 % des couples, les disputes sont jugées graves ou fréquentes

Dans 25 % des couples, l'un des conjoints au moins éprouve des symptômes de mal-être psychologique tels que fatigue, tristesse, inquiétude, angoisse, nervosité



polarisation des rôles et complique encore l'organisation du ménage. Mais aussi parce que les parents se sentent responsables non plus seulement de l'éducation de leur progéniture, mais aussi de son épanouissement. Conséquence: confrontés à une mission prométhéenne, troublés par une multitude de discours parfois contradictoires, ils ne savent plus à quel saint se vouer et hésitent devant les choix à opérer. Au final, rares sont ceux qui parviennent à échapper aux mailles du filet. Dans l'ensemble, les conclusions de l'enquête montrent que les disfonctionnements à l'intérieur d'un couple sont d'autant plus importants que les rôles conjugaux sont rigide-ment différenciés, que la coupure avec le monde extérieur est marquée et

que l'accent sur l'autonomie individuelle est prononcée. La présence de problèmes sérieux varie ainsi entre 8 et 41 % selon que le couple possède aucune, une, deux ou trois de ces caractéristiques. Le fait de penser au divorce oscille quant à lui de 22 à 54 % et le mal être psychologique de la femme de 15 à 41 %.

Mais les couples qui affichent les conceptions les plus ouvertes et les plus égalitaires confessent également un nombre de conflits important. Un résultat qui n'est toutefois pas forcément négatif. Jean Kellerhals: «L'évaluation que le couple donne de sa réussite dépend davantage de la manière dont il gère les problèmes qui se posent à lui que de l'ampleur de ces problèmes. Dans un couple qui se veut ouvert et égalitaire, il

faut un certain talent pour garder l'équilibre entre aspirations individuelles et aventure commune; assurer la compatibilité des horaires, des amis et des activités. Il y a beaucoup plus de points de friction potentiels chez eux qu'au sein des couples refermés sur eux-mêmes, ce qui fait que la négociation devient un exercice permanent. Mais cette faculté à communiquer est aussi un atout. Elle permet de dépasser les crises et d'aller de l'avant ensemble. Dans leur recherche du bonheur à deux, il me semble que ces couples-là démontrent un enthousiasme et une créativité que n'ont pas tous les autres.» ■

Couples contemporains - Cohésion, régulation et conflits. Une enquête sociologique, Eric Widmer, Jean Kellerhals, René Lévy, avec la collaboration de Michèle Ernst Stähli et Raphaël Hammer, ed. Seismo, 270 p.



Quel couple êtes-vous?

Bastion

Le couple «bastion» est une forme de protection contre le monde extérieur. Il repose sur des valeurs éprouvées telles que la solidarité et la sécurité. Les rôles de l'homme et de la femme sont fortement différenciés et répondent avec rigidité à une répartition traditionnelle des tâches. Très fusionnels, les conjoints vivent tout ensemble et se réalisent dans leur vie commune plutôt que dans des liens intenses avec une société au sein de laquelle ils ne sont pas forcément les mieux lotis. Le consensus est la règle et les conflits sont interprétés comme des échecs. 16 % des sondés entrent dans cette catégorie.

Cocon

Voisins du couple «bastion», les conjoints partagent avec lui un haut degré de fusion et de fermeture. La différence tient à une conception plus égalitaire des rôles et du pouvoir. Souvent jeunes et disposant de ressources socio-économiques limitées, ces couples valorisent essentiellement le confort et l'intimité, l'ordre établi prévalant sur le projet de couple, généralement assez peu construit. On compte 15 % de couples «cocon» dans les résultats de l'étude.

Compagnonnage

Paire fusionnelle, mais ouverte sur l'extérieur, qui apparaît comme une ressource indispensable à la dynamique de la relation, ce type de couple valorise l'idée de communauté, de soli-

darité et d'intégration sociale. Il prône une différenciation des rôles souples. Elle et lui appartiennent en général aux classes moyennes et font primer le dialogue sur le consensus. Ils représentent 24 % du panel étudié.

Association

Ouverts sur le monde, les couples «association» refusent la rigidité des rôles traditionnels pour revendiquer des relations construites sur l'autonomie, la liberté et l'égalité. Le «je» prime ici nettement sur le «nous» et définit ce qui relève de l'espace commun. Le débat est valorisé, les conflits sont fréquents mais perçus comme un bien potentiel. Le couple est un moyen parmi d'autres de se réaliser pour ces individus la plupart du temps aisés. 29 % des couples interrogés répondent à ces critères.

Parallèle

Forte différenciation des rôles, tant sur le plan matériel que relationnel, et tendance à la routine sont les principales caractéristiques du type «parallèle». Le couple qui ne partage pas forcément les mêmes activités ni les mêmes goûts vit dans la plupart des cas très replié sur lui-même. Le conflit est vécu comme un symptôme de crise conjugale. Ordre et sécurité sont ici des valeurs-clés. On dénombre 17 % de ménages de ce genre dans l'échantillon de l'enquête. ■





Il ne faut pas se fier à la fidélité du traîne-buisson

A quelques rares exceptions près, aucune espèce de mammifère ne vit en couple. Les oiseaux, en revanche, ont majoritairement adopté ce mode de vie. Non sans quelques entorses à la règle

«**P**oint envahissant, tranquille et retiré, mais sans être farouche, humble et simple dans son comportement et ses habitudes, sobre et sans prétention quant à son habit, mais néanmoins propre et plein de grâce, l'accenteur mouchet fait montre d'un mode de vie que beaucoup, appartenant à un échelon supérieur, devraient imiter et ceci pour leur propre bien et celui des autres.» C'est ainsi qu'en 1856, un révérend anglais encourageait ses paroissiens à suivre le style de vie modeste et monogame de ce passereau qu'on appelle aussi le traîne-buisson. Un conseil un peu hâtif. Des biologistes ont remarqué que, sous ses abords austères, l'accenteur mouchet pratique la bigamie, parfois la polygynie (les harems) et même la polygynandrie (lorsque deux mâles et deux femelles vivent en promiscuité).

Malgré cette erreur de jugement, les bêtes à plumes ont, en matière de couples, quelques longueurs d'avance sur les bêtes à poils. «Pas plus de 3% des espèces de mammifères sont monogames, remarque Rolf Schächli, psychiatre et éthologue à Genève. Le chacal et des petites antilopes vivent ainsi. Chez les primates, il n'y a guère que les gibbons, le siamang et des petits singes d'Amérique du Sud. L'être humain est une exception: il est le seul à vivre en même temps en société et en couple.»

La monogamie est beaucoup plus naturelle chez les oiseaux. La raison première est très pratique. Leur temps d'incubation est court, en comparaison à la gestation des mammifères. Très vite, le

mâle peut contribuer aux soins que nécessitent les oisillons. «Même si ce n'est pas une généralité – le faisan par exemple vit en harem – la vie en couple représente probablement un comportement originel des oiseaux», estime Rolf Schächli.

Mais, en y regardant de plus près, les volatiles peuvent également se montrer volages, à l'instar de l'être humain – des études aux Etats-Unis sur l'hérédité des groupes sanguins ont montré qu'entre 5 et 30% des enfants de familles apparemment stables sont issus de relations extraconjugales. A tel point que les biologistes estiment qu'il n'existe que peu d'espèces strictement monogames. «Il semble que ce soit le cas du faucon crécerellette, explique Rolf Schächli. Mais avec quelques rapaces et oiseaux marins, c'est un des rares exemples.» De plus en plus d'études mettent en évidence l'importance de stratégies indi-

viduelles et de conflits entre sexes dont le seul but est de transmettre ses propres gènes à la descendance. Chez l'accenteur mouchet, il arrive, lorsqu'un couple s'installe dans un territoire assez pauvre en nourriture, qu'un deuxième mâle soit accepté dans le ménage. «La femelle va manœuvrer de manière à s'assurer les services de deux partenaires pour nourrir et élever les petits, explique Rolf Schächli. Ainsi, elle copule en moyenne environ 55% des fois avec le premier et 45% des fois avec le second. Mieux: lorsqu'un des mâles a vu

la femelle s'accoupler avec son rival, il lui tapote le bas du ventre avec son bec jusqu'à ce qu'elle expulse de son cloaque le sperme concurrent. Ce n'est qu'à ce moment qu'il daigne copuler avec elle à son tour.» Les chercheurs ont découvert que la plupart des œufs sont fécondés par le premier mâle. Mais le second peut aussi revendiquer quelquefois la paternité. Résultat: les deux sont convaincus d'être le père et aident la femelle à nourrir les petits.

«De manière générale, si le mâle a l'occasion de féconder une autre femelle, il n'hésitera pas, remarque Rolf Schächli. Dans le cas

Les bêtes à plumes ont de l'avance sur les bêtes à poils.

de la mésange bleue, il arrive que la femelle profite d'une absence de son partenaire pour flirter avec le mâle voisin. Si les mâles essayent d'avoir une descendance aussi nombreuse que possible, les femelles tentent de se trouver les plus beaux partenaires, censés posséder les gènes les plus sains.» En d'autres termes, tous les coups sont permis. ■

«Dunnock Behaviour and Social Evolution», Nick B. Davies, Oxford University Press, Oxford, 1992
«La Femme est le propre de l'homme», Rolf Schächli, Odile Jacob, Paris, 2002.

Nos aïeux avaient-ils un rapport à la vie de couple différent du nôtre? Éléments de réponse avec Michel Oris, professeur au Département d'histoire économique et membre du Laboratoire de démographie et d'études familiales

Plus qu'un élan, le mariage est un frein dans l'Europe de l'Ancien Régime. Un puissant outil de contrôle démographique qui vise à maintenir l'équilibre entre ressources et population par le contrôle des naissances. On convoie donc peu et tard dans ces sociétés où le premier souci reste d'assurer sa subsistance.

«Ce qu'on appelle depuis Malthus le "système européen du fort mariage tardif et du fort célibat définitif" existe en Europe du nord-ouest au moins depuis le XVI^e siècle, explique Michel Oris, professeur au Département d'histoire économique et membre du Laboratoire de démographie et d'études familiales. C'est véritablement la clé du système social et économique. Cette pratique s'accompagne en effet d'un contrôle social et familial très important qui dicte dans de larges proportions les comporte-

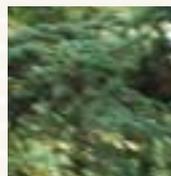
ments.» Principale caractéristique: l'âge moyen au mariage varie entre 27 et 28 ans chez la femme, contre 29 ou 30 ans chez l'homme, pour une espérance de vie qui ne dépasse guère 35 ans. Conséquence: jusqu'à 50% des femmes en âge d'avoir des enfants ne sont pas mariées.

Gérer l'attente

Tout est par ailleurs mis en œuvre pour que les ménages soient d'emblée autonomes. En Suisse, en Scandinavie, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, la plupart des jeunes gens passent ainsi leur adolescence à travailler comme domestique hors du cercle familial. Ce qui permet de gérer la longue période d'attente précédant le mariage, d'acquérir des capacités professionnelles et, pour les filles, de constituer une dot. Dans cer-

la mortalité, s'ajoute une baisse progressive de l'âge moyen au mariage. *«C'est surtout la volonté et l'investissement personnel des ménages qui font la différence, précise le chercheur. On entre plus tôt dans la vie sexuelle, on choisit de faire des enfants lorsqu'on est encore jeune et peu aguerri au coût interrompu, puis, avec l'expérience on s'efforce de contrôler au mieux les choses. Ceci dit, c'est aussi une ère faste pour les "faiseuses d'anges": on ne passe pas de six enfants par foyer à deux ou trois par la seule magie des pratiques d'arrêt.»*

La Seconde Guerre mondiale marque une nouvelle rupture. Dès 1950 et jusqu'à la



«Saint André, trouve-moi un bon mari»



tains cantons suisses, les pauvres sont même interdits de mariage, par crainte qu'ils n'arrivent pas à subvenir aux besoins de leur progéniture.

Et l'amour dans tout ça? *«Les chercheurs qui se sont penchés sur le couple dans les sociétés de l'Ancien Régime ont souvent considéré ces pratiques comme le symptôme d'un manque de sentimentalité, explique Michel Oris. Mais les unions arrangées ne visaient pas uniquement à renforcer la viabilité économique du couple. Elles servaient également à vérifier que les deux prétendants avaient des chances de s'accorder. Car, dans les faits, le sentiment qui domine est la peur de tomber sur un mauvais bougre. Une crainte que manifestent les très nombreux proverbes du type "Saint André, bon batelier, trouve-moi un bon mari" recensés dans le monde paysan.»*

Dès 1850, mais surtout dans le dernier tiers du XIX^e siècle, le modèle se lézarde pourtant. Au déclin de la fécondité et de

fin des années 70, on constate une nouvelle baisse de l'âge moyen au mariage. C'est la «génération pilule» qui voit les femmes reprendre le contrôle de leur corps, la grossesse ne dépendant plus uniquement du bon vouloir de l'homme. Dans une société qui se veut plus égalitaire, mais aussi plus individualiste, le mariage devient une question de choix personnel. Tout comme le divorce, dont le nombre augmente de manière exponentielle. *«On cultive une vision uniquement négative de l'explosion des divorces, souvent comprise comme une crise du modèle familial, commente Michel Oris. Mais ce n'est pas si simple. Autrefois, il fallait faire des efforts, prendre sur soi. Aujourd'hui, on est peut-être tombé dans l'autre extrême: on abandonne trop vite pour souvent se retrouver seul(e). Ce qui, en particulier pour une femme avec enfants, ressemble souvent à un véritable chemin de croix.»* ■

«Le couple n'est pas du tout fon



Robert Neuburger est psychiatre, psychanalyste, thérapeute de couple et de famille. Il est l'auteur de nombreux ouvrages. Il exerce sa profession entre Paris et à Genève

Campus: Cela fait-il longtemps que les psychiatres s'intéressent au couple?

► Robert Neuburger: La théorie du couple est assez récente. On est arrivé au constat que le couple s'est détaché de la famille. Aujourd'hui, les gens distinguent clairement deux vies, celle du couple et celle de la famille, au point parfois de les gérer séparément. En particulier, les femmes divorcées hésitent beaucoup à créer des familles recomposées. Elles ont plus tendance à poursuivre d'un côté leur vie familiale avec leurs enfants et de l'autre à vivre une histoire de couple. Ces deux institutions sont devenues distinctes.

Cela n'a pas toujours été le cas?

► Non. Par le passé, le couple était très étroitement mêlé à la famille. Tout était confondu. Aujourd'hui, les gens n'hésitent plus à quitter le couple s'ils en sont insatisfaits, même s'il y a des enfants. Parce qu'ils savent bien que cela ne les empêchera pas de poursuivre une vie familiale avec ces derniers.

Quelle place tient le couple dans notre société?

► Il est devenu une référence identitaire importante. Les autres institutions, que ce soit la société, la famille d'origine ou encore le milieu professionnel, sont devenues assez instables et ne fournissent que peu de sécurité. Le couple prend alors leur place. Il est devenu une petite maison qui protège. Et ce davantage que par le passé puisque les gens souffrent aujourd'hui souvent de carences en appartenances. Jadis, les gens étaient plutôt surchargés de cercles d'appartenances (le village, la famille, le travail, les amis, les voisins, etc.) qui réduisaient leur marge de liberté. Actuellement, c'est le

contraire. Les gens souffrent beaucoup plus du fait que personne ne se soucie de ce qu'ils font. Il y a un autre changement important. Au départ, environ 80% des demandes de consultation émanaient des femmes. Maintenant, c'est 50-50. J'ai l'impression que cette variation est liée à la fragilisation du monde professionnel. Auparavant, les hommes pouvaient toujours se rabattre sur leur travail. Plus maintenant.

La psychothérapie a-t-elle fait des progrès dans ce domaine?

► Elle s'est beaucoup enrichie. Avant, on pensait que si les gens avaient des problèmes de couple, c'est parce qu'ils avaient des problèmes de relation. Désormais, on aborde le couple comme une petite institution, avec toutes ses richesses. C'est un petit groupe qui se fait «autoexister» en créant un jeu très subtil entre le pôle de croyance – ses mythes – et un pôle de pratique – ses rituels. Cela le maintient en vie. Et cette vie lui donne la capacité d'«autoguérison». Un couple qui va bien n'est pas un couple qui n'a pas de problèmes, mais un couple qui sait les résoudre. Les psychothérapeutes rencontrent des couples qui sont en panne. Ces défaillances ne sont pas forcément liées à une difficulté importante.

Comment cela?

► Quand un couple vient nous consulter, c'est souvent parce qu'un des piliers de ce support identitaire a été heurté. La raison peut être une trahison de la confiance ou la rupture d'un éventuel pacte de

sincérité qui fonde sa relation. Le couple perd sa capacité créative. Cela engendre des crises qui se manifestent par des problèmes de communication, mais qui ne représentent pas le fond du problème. La thérapie s'attache à savoir si le couple peut fonctionner avec d'autres repères identitaires, si il peut trouver d'autres pôles mythiques qui se substituent aux précédents. Notre travail n'est pas de

Avant, 80% des demandes de consultation émanaient des femmes. Maintenant, c'est 50-50

trouver des solutions au couple, mais de lui redonner une forme de créativité, que ce soit pour poursuivre la vie à deux ou pour se séparer. Il faut aussi de la créativité pour une séparation. Sinon elle devient interminable et se transforme en cauchemar.

Vous parliez de confiance un peu plus haut. Fait-elle aussi partie des mythes d'un couple?

► Parmi les mythes du couple, on trouve des valeurs qui sont l'honnêteté, la transparence, des convictions religieuses ou politiques et quelquefois aussi la notion de confiance. Mais celle-ci engendre souvent des difficultés. Manifestement, certains mythes sont plus dan-



«dé sur la confiance»



gereux que d'autres. Et celui-là l'est particulièrement. La confiance est adéquate dans les familles, mais pas dans les couples. Je ne vois pas comment on peut faire confiance à l'autre. Et encore faudrait-il pouvoir se faire confiance à soi-même. Le couple actuel n'est pas du tout fondé sur la confiance, mais sur le fait qu'il s'agit de deux adultes qui prennent chacun leurs responsabilités.

Peut-on imaginer des couples qui ne soient pas basés sur la confiance?

Je pense même que ce sont les seules relations de couple qui peuvent durer. C'est à cette condition que l'on garde une certaine vigilance sur soi et sur l'autre. Bien sûr, il peut y avoir un rapport de confiance, mais il se construit quotidiennement.

L'infidélité est-elle souvent le déclencheur de crise dans les couples?

► Beaucoup de couples que je vois viennent parce qu'il y a eu infidélité. Mais surtout parce que cela a touché des convictions qui vont au-delà. L'infidélité est souvent un passage à l'acte qui n'est

pas fortuit. C'est une façon de manifester sa frustration ou le fait qu'un couple a oublié qu'il était un couple, qu'il s'est trop investi dans la dimension familiale, par exemple. Je ne trouve pas que ce soit une bonne façon d'exprimer son mécontentement, car l'infidélité ajoute un problème à un autre. On ne parle plus de la raison de l'infidélité, mais de l'infidélité elle-même. C'est pour cela que je propose un bilan de couple, tous les 2 ou 3 ans. C'est préférable que de fonctionner par à coups, par des passages à l'acte, qui peuvent rendre la situation invivable.

Observez-vous des différences entre les couples hétéro et homosexuels?

► Ce qui m'a impressionné, c'est à quel point ils sont semblables. Je m'attendais à des choses curieuses, mais pas du tout. Du point de vue du thérapeute, il n'y a aucune différence.

Quel est l'avenir du couple?

► C'est une opinion strictement personnelle, mais je pense que les problèmes économiques ne vont pas tarder à rendre

impossible la survie de la famille conjugale telle qu'elle existe actuellement. Le modèle sociologique des années 80 et 90 était un modèle de société riche qui mettait l'accent sur l'autonomie de petits groupes conjugaux formés du père, de la mère et de l'enfant. L'orsque que les conditions économiques deviennent plus rudes, comme c'est le cas aujourd'hui. Dès lors, il est possible que les gens se dirigent vers d'autres modèles. J'ai l'impression qu'il existe une tendance vers la création de communautés monosexuées. Ce sont des groupes de femmes – sans relations sexuelles entre elles – qui se mettent ensemble pour élever leurs enfants. La notion de couple n'y est plus tellement présente. On verra peut-être aussi à nouveau quatre générations vivre sous un même toit. Si vous mettez deux ou trois familles ensemble, vous partagez les frais. Et le couple risque fort d'être marginalisé. ■

«L'autre demande, psychanalyse et thérapie familiale», Robert Neuberger, Payot, 2003, 180 p.

«Les rituels familiaux», Robert Neuberger, Payot, 2003

Le Code pénal fait le m

Tandis qu'au niveau fédéral la loi s'immisce progressivement dans le couple pour réprimer la violence, la médiation pénale, à Genève, permet de trouver un accord consensuel entre les deux partenaires. Deux visions contradictoires du rôle de la justice dans la résolution de conflits conjugaux

Cet automne, les Chambres fédérales ont accepté que le Code pénal s'immisce un peu plus dans l'intimité du couple. Elles ont en effet adopté à l'unanimité l'initiative parlementaire dite de Margrith von Felten, du nom de l'ex-conseillère nationale écologiste bâloise qui a déposé le texte en 1996. Celui-ci autorise les tribunaux à instruire des affaires de violence conjugale sans qu'ils aient à attendre le dépôt d'une plainte. Sur dénonciation de voisins, de proches ou autres, le procureur peut ouvrir une enquête, sans le consentement de la victime. En fait, la possibilité d'intervenir d'office au sein du couple existe déjà dans le droit suisse, mais seulement dans des cas graves, par exemple lorsque l'agresseur fait usage de poison, d'une arme ou d'un objet dangereux. Le texte adopté le 22 septembre dernier rallonge cette liste en y ajoutant les lésions corporelles simples, les voies de fait, les menaces, la contrainte sexuelle et le viol conjugal. A Neuchâtel, le législateur a tenté d'aller encore plus loin. Un texte de loi,

proposé au Grand Conseil début octobre, vise à renforcer les compétences d'intervention de la police en autorisant l'expulsion de l'auteur des violences de son domicile conjugal pendant une durée totale de vingt jours. Ce projet, proposé par la conseillère d'Etat Monika Dusong, a été approuvé à l'unanimité en première lecture. Les députés ont toutefois reporté à une date ultérieure le débat en seconde lecture. «L'apparition de ces nouvelles lois

reflète une prise de conscience de la société – et, avec un certain retard, du droit – par rapport à un phénomène désormais considéré comme un problème de santé publique majeur», estime Mireille Herren, assistante au Département de droit civil et collaboratrice à la revue féministe *L'Emilie*. En effet, selon une étude du Fonds national publiée en 1996, «Femmes, droit et société», une femme sur cinq en Suisse a subi dans sa vie des actes de violence physique



ménage à la maison

ou sexuelle de la part de son partenaire. Ce constat se joue des classes sociales puisqu'il est identique pour les couples ruraux ou urbains, riches ou pauvres, instruits ou non.

L'initiative Margrith von Felten est également présentée comme un outil permettant de contourner les pressions que subissent fréquemment les femmes victimes de violences, notamment de la part de leur conjoint et bourreau, afin qu'elles retirent leur plainte. Sans parler des réticences affectives que ces mêmes femmes doivent surmonter pour parvenir à dénoncer leur mari, le père de leurs enfants.

Accord «à l'amiable»

Globalement considérée comme un progrès indéniable, cette nouvelle loi ne fait toutefois pas l'unanimité dans le milieu académique. «Multiplier les procédures pénales pour réprimer la violence conjugale, je n'y crois pas, affirme Christian-Nils Robert, directeur du Département de droit pénal. Je suis très critique sur la criminologie en général. On sait que les institutions judiciaires n'interviennent que pour une toute petite partie des infractions commises. A titre indicatif, une étude réalisée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni montre que seulement un meurtre sur 2, un viol sur 5, un cambriolage sur 100 et un cas de lésion corporelle sur 200 sont punis. Et vous pensez qu'en autorisant des procédures pénales d'office au sein des couples, cela va changer les choses? Certainement pas. Car il faut que l'infraction remonte aux oreilles de la justice, même si une dénonciation suffit à la place d'une plainte. Sans parler du fait que le résultat de la machinerie pénale débouche le plus souvent sur une insatisfaction des personnes lésées. Cela va au contraire accentuer la "victimisation" et la déresponsabilisation des gens. Etre victime est d'ailleurs devenu un véritable statut social. Je préfère de loin des méthodes préventives et éducatives ainsi que le système de médiation.»



Le PACS à la suisse

Genève et Zurich sont les seuls cantons à posséder une loi réglementant le partenariat entre personnes du même sexe. Dans le canton romand, la Loi sur le partenariat est entrée en vigueur le 5 mai 2001. Elle permet aux couples homosexuels d'être traités de manière identique à des personnes mariées dans leurs relations à l'administration publique, à l'exclusion de la taxation fiscale et de l'attribution de prestations sociales. Le partenariat est toutefois prohibé entre frères ou sœurs.

Au niveau fédéral, un projet de loi similaire a été adopté en novembre 2002 par le Conseil fédéral. Il doit encore être accepté par les deux Chambres. Le texte, sous sa forme provisoire, affirme que le partenariat, enregistré devant l'office de l'état civil, atteste de l'engagement des partenaires à mener une vie commune et à assumer l'un envers l'autre les droits et les devoirs découlant de cet engagement.

En fait, le texte reprend, presque en intégralité, le contenu de la loi régissant les mariages. Ainsi, les deux partenaires se doivent assistance et respect. Et si l'un des deux est de nationalité étrangère, il a droit à une autorisation de séjour. Une différence essentielle pourtant: l'adoption d'enfants et le recours à la procréation médicalement assistée sont exclus. Le projet de loi n'autorise pas non plus l'adoption de l'enfant du partenaire.

Genève est d'ailleurs à la pointe en la matière. Depuis 2001, la cité du bout du lac a introduit la médiation pénale. Une loi unique en Suisse, qui prévoit, en cas d'infraction et lorsque le délinquant et la victime sont d'accord, de sortir de la procédure pénale habituelle et de trouver à un accord «à l'amiable». Ce n'est plus un juge qui tranche, mais un médiateur formé. A l'usage, il s'est avéré que dans la majorité des cas, cette solution a été appliquée à des problèmes de voisinage et de violence conjugale.

«Si la violence conjugale devient l'objet d'une médiation, alors les notions d'auteur et de victime disparaissent, estime pour sa part Mireille Herren. Comme ces séances ne sont pas publiques, l'idée du contrôle par le peuple est perdue. Il n'y a plus de présomption d'innocence, ni de possibilité de recours. Cette disposition ne peut pas servir la cause des

femmes. Le procès en lui-même est considéré comme une occasion de réclamer publiquement justice. Maintenant, on propose une médiation discrète, loin des regards, qu'il est difficile de refuser.»

Par ailleurs, dans un autre domaine, celui du droit de la famille, ce genre d'accord par consentement mutuel – concernant le divorce, la garde des enfants, etc. – est légion. Le rôle du juge est de garantir le respect de la procédure en s'assurant notamment que les deux parties acceptent l'accord de manière libre et éclairée. «On parcellise la justice, affirme Mireille Herren. Ce serait une bonne chose dans une société idéale, sensible en l'occurrence à l'équilibre entre les hommes et les femmes. Mais dans une société qui n'est pas mûre pour cela, comme l'est la nôtre, cela ne profitera qu'à la loi du plus fort.» ■